

SOMMET INTERNATIONAL DESERTIF' ACTIONS 2017

27/28 juin 2017 à Strasbourg

DECLARATION DE STRASBOURG DES ACTEURS NON-ÉTATIQUES

« LA REDUCTION DE LA DEGRADATION DES TERRES ET LA RESTAURATION DES TERRES DEGRADÉES DOIVENT DEVENIR UNE PRIORITE DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE »





La perte des terres cultivables et la dégradation des sols sont parmi les principaux défis auxquels est confrontée l'humanité. Que les causes identifiées soient le réchauffement des températures, les mauvaises pratiques agricoles dictées par la recherche de bénéfices à court terme, la contamination des sols et des eaux, l'accaparement des terres ou l'étalement urbain, ce phénomène planétaire menace les fondements d'avenir de nos sociétés, remet en cause la sécurité et la souveraineté alimentaire des populations et ruine les services indispensables rendus par les écosystèmes (eau, biodiversité...). Cette dégradation rapide des terres nous prive aussi de leur capacité irremplaçable de stockage du carbone, alors que la réduction rapide des teneurs en CO₂ de l'atmosphère est une priorité absolue, constamment réaffirmée par la communauté scientifique.

Les années s'accroissent et le temps fait défaut : 2015 aura soulevé beaucoup d'espoirs, avec l'adoption, en septembre à New-York, des 17 Objectifs de Développement Durable (dont la cible 15.3 sur la neutralité en matière de dégradation des terres) et, en décembre à Paris, d'un accord sur le climat qui fournit un cadre précis pour l'action des États et des acteurs non étatiques. Ces accords internationaux sont une base précieuse pour guider la communauté internationale dans ses priorités.

Agir est donc désormais une injonction mondiale et partagée.

Réunis à Strasbourg à Désertif'Actions et représentant la diversité des acteurs non étatiques - organisations de la société civile, collectivités territoriales, scientifiques, entreprises, représentants des peuples autochtones, des femmes et des jeunes, des paysans ou des syndicats, nous considérons ensemble que le temps doit être au renforcement de l'action, à la hauteur des urgences environnementales et sociales, y compris la réduction des inégalités en matière de développement, en cohérence avec l'ensemble des Objectifs de Développement Durable.

Nous insistons particulièrement sur la nécessité d'une approche territoriale. Dans la suite des déclarations des sommets « Climat et territoires » à Lyon en 2015 et « Climate Chance 2016 » à Nantes, nous soulignons que sans cette approche territoriale, au plus près des populations et des acteurs et actrices, à l'échelle locale, nous ne pourrions mener des politiques durables de lutte contre la dégradation des terres et d'actions de restauration. Nous soulignons que la mobilisation des acteurs locaux et régionaux sur ces enjeux est cruciale, qu'ils doivent notamment être conscients que l'étalement urbain, au Nord comme au Sud, doit être absolument contenu et anticipé. Nous insistons sur l'importance de doter les élus, en particulier au Sud, d'outils de planification et de maîtrise foncière, et que le financement de ces outils, au final peu coûteux au vu des enjeux, doit être une priorité de la communauté internationale. A ces fins nous soutenons le développement des coopérations décentralisées dans le domaine de la restauration des terres, en insistant sur l'importance de la mutualisation des expériences, de l'échange de bonnes pratiques et de la diffusion des enseignements.

Nous encourageons les acteurs territoriaux à se doter de plans alimentaires territoriaux renforçant leur autonomie et leur souveraineté, intégrant l'adéquation entre production et consommation, la préservation de la diversité des terres agricoles et de l'eau, la protection des semences locales, et encourageons la mise en œuvre de politiques d'agriculture écologique, respectueuses de la santé humaine et des générations futures.



Suite aux ateliers du sommet Désertif'Actions 2017, nous affirmons que :

- L'Objectif de Développement Durable 15 « éviter, réduire, restaurer » doit être traduit en actions concrètes. Pour atteindre la cible 15.3 de neutralité en matière de dégradation des terres, les différentes phases des projets (diagnostic, identification des actions, évaluation des résultats) mises en place dans les territoires doivent être articulées du local au national, en coopération avec l'ensemble des parties-prenantes. Nous rappelons que dans le cadre d'une politique de restauration des terres, il est crucial et urgent de privilégier la prévention de la dégradation et qu'il est nécessaire de viser au-delà de l'objectif de neutralité. Dans ce contexte la production scientifique doit être fortement dynamisée et mise à contribution.
- L'investissement dans la restauration des terres dégradées doit être une priorité au regard des enjeux qu'elle relie (alimentation, migration, climat...), tout particulièrement en ce qui concerne l'accès aux financements pour les petits acteurs. Nous appelons au renforcement rapide des flux financiers par les bailleurs internationaux, les banques de développement et considérons stratégique un rapprochement entre les acteurs financiers travaillant sur le climat et ceux mobilisés sur la dégradation des terres. Tout en étant vigilants sur le fait que les moyens financiers du climat ne servent pas à l'accaparement des terres ou à la désagrégation des économies paysannes : les opportunités existent, des initiatives importantes ont vu le jour ces derniers mois (4p1000, AAA, 3S, etc.). Elles doivent être examinées sans dogmatisme et peuvent permettre un changement d'échelle dans la mise en œuvre des nécessaires opérations de restauration. Pour éviter les dérives, la société civile doit rester vigilante et avoir les moyens de suivre et d'évaluer les projets. Nous demandons l'application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale du Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale et du principe de consentement libre et préalablement informé des communautés.
- La première cause migratoire est étroitement liée aux causes climatiques, à la désertification et à l'insécurité qui en découle et dont la dégradation des moyens de subsistance est la clé. Si la migration est souvent une stratégie d'adaptation à un environnement changeant et que dans ce contexte limiter les déplacements serait une mauvaise option, les migrations forcées sont intolérables. Nous relayons l'appel de Ouagadougou sur la nécessité de réhabiliter 10 millions d'hectares de terres dégradées et créer 2 millions d'emplois liés à l'exploitation durable des terres pour les jeunes, les femmes et les migrants et de mieux gérer les flux financiers afin d'agir prioritairement sur les causes migratoires. Nous soutenons que le renforcement des capacités des collectivités d'accueil, le développement des actions de protection et de partage des ressources naturelles sur les territoires vulnérables et la concertation avec les populations cibles sont les leviers d'actions indispensables à la mise en place de politiques migratoires efficaces intégrant les diversités culturelles. Les écosystèmes oasiens, particulièrement menacés, doivent faire partie de ces dynamiques notamment via l'initiative Oasis durables.
- Le rôle primordial des femmes, en tant qu'actrices et porteuses de savoirs ancestraux et de solutions durables pour préserver et restaurer terres et écosystèmes doit être mieux reconnu. Les femmes constituent entre 40 et 80% de la main d'œuvre agricole selon les pays, mais possèdent moins de 2% des terres à l'échelle mondiale. Nous soutenons l'accès aux droits fonciers pour les femmes, en tant que productrices et bénéficiaires, afin de réduire les inégalités existantes et renforcer la contribution globale à la lutte contre la désertification.
- Les jeunes sont également porteurs de solutions et d'innovations. La transition vers une agriculture écologique et durable par les jeunes et pour les jeunes, en valorisant les métiers liés à la terre, à la protection de la biodiversité et à la sécurité alimentaire doit être assurée.



- Il est important de moderniser l'approche administrative classique concernant la gestion de l'eau, et d'élargir sur une approche plus inclusive. Cette dernière doit englober la diversité des usages de l'eau tout en intégrant les dimensions socio-économiques et favoriser une approche diversifiée et coordonnée entre intercommunalités, bassins versants, ou inter-pays. Il existe une complémentarité entre les ressources en eau par territoire. Nous insistons sur le fait qu'une gestion différenciée et complémentaire indexée au temps et aux saisons est indispensable.
- La régulation d'espaces à utilisateurs multiples et complémentaires plutôt que la différenciation des usages des espaces est à privilégier. Nous rappelons qu'il est nécessaire de s'appuyer sur l'existant en enrichissant le cadre national par des dispositifs inspirés de l'échelle locale. Nous alertons sur le fait que la création d'une valeur ajoutée dans le cadre de la restauration va entraîner une concurrence d'accès à anticiper. Nous réitérons l'importance fondamentale de répertorier et reconnaître les droits fonciers dans toute action de réhabilitation des terres dégradées afin de protéger les écosystèmes et les communautés ayants droit.
- L'adaptation au changement climatique est trop souvent vue sous l'angle de la préservation des risques et des catastrophes ; nous affirmons l'importance de faire du volet "lutte contre la dégradation des terres", une priorité des stratégies d'adaptation, en y consacrant les ressources nécessaires, y compris la mobilisation du financement national et local, avec un important volet sur l'accès à l'eau.
- Pour assurer résilience et adaptation, une approche centrée sur les acquis des communautés de base et des peuples autochtones est indiscutable et doit se faire en valorisant les savoir-faire éprouvés et les connaissances traditionnelles, telles que reconnues dans l'article 7.5 de l'Accord de Paris. Notamment le partage sur l'adaptation et l'atténuation.

La déclaration des droits de l'Humanité, portée par la ville de Strasbourg et d'autres villes à travers le monde, souligne que « la dégradation des terres constitue une violation des droits fondamentaux des êtres humains et une menace vitale pour les générations présentes et futures » ; Les participants du sommet DésertifActions 2017 partagent le message. L'urgence d'agir doit nous mobiliser ici et maintenant, c'est là la responsabilité de notre génération.

AGIR MAINTENANT, C'EST POSSIBLE !

DésertifActions 2017 a été organisé conjointement par les associations CARI et Climate Chance, la Ville de Strasbourg, et l'appui de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

Les partenaires financiers de DésertifActions sont la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, les pouvoirs publics français dont le Ministère des Affaires étrangères et du Développement International, l'Agence Française de Développement, le Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Les opinions développées dans ce document ne reflètent pas nécessairement ceux des partenaires financiers et ne sont actés par chaque participant qu'après apposition de sa signature.

